

MATIÈRES EN SUSPENSION DANS LES EAUX DE SURFACE

Dernière mise à jour : 17 décembre 2018

Des phénomènes naturels (érosion des sols et des berges p. ex.) et des facteurs anthropiques (pratiques aggravant l'érosion, rejets d'eaux usées, navigation, curage...) sont responsables de la présence de matières en suspension (MES) dans les eaux de surface, qu'il s'agisse de nouveaux apports ou de remise en suspension de particules sédimentées. Ces matières et les polluants qu'elles transportent influencent la qualité de l'eau et perturbent la vie aquatique.

Apports majeurs par érosion hydrique

L'érosion hydrique des sols est la source principale de MES dans les eaux de surface. Les rendements annuels moyens en sédiments ont été estimés^[1] à 0,28 t/(ha.an) pour la période 2013 - 2017, ce qui correspond à un apport total dans les eaux de près de 464 900 t/an de sédiments (secs) à l'échelle de la Wallonie. Sur la période 1971 - 2017, ces rendements ont varié d'une année à l'autre en fonction notamment de l'érosivité des pluies et du taux de couverture des sols [↗](#). Sur la période 2008 - 2017, les quantités de sédiments gagnant chaque année les eaux de surface wallonnes par érosion hydrique des sols étaient comprises entre 337 000 t/an (min. sur la période) et 867 000 t/an (max. sur la période).

Plus de MES en Région limoneuse et en Région sablo-limoneuse

En 2017, l'état de l'eau était bon à très bon du point de vue de la teneur en MES^[2] pour 81 % des 204 sites de contrôle ; il était médiocre ou mauvais pour 5 % d'entre eux. Sur la période 2008 - 2017 (51 sites de contrôle), la proportion de sites affichant un bon à très bon état tendait à augmenter (+ 2,3 % par an en moyenne sur la période). Les teneurs en MES dépendent fortement des débits et de leurs variations selon les épisodes pluvieux. Elles varient également en fonction de la typologie et de l'affectation des sols du bassin hydrographique, qui déterminent parmi d'autres facteurs leur sensibilité à l'érosion. Celle-ci pourrait expliquer que les teneurs en MES correspondant à des états moyens à mauvais concernent plus souvent les cours d'eau situés en Région limoneuse ou en Région sablo-limoneuse, zones plus sensibles à l'érosion [↗](#). À l'érosion des sols s'ajoutent l'érosion des berges et les apports de sources ponctuelles. À noter que l'état considéré ici est lié à l'impact des MES sur la turbidité de l'eau et non à la présence de polluants (éléments traces métalliques, produits phytopharmaceutiques...) entraînés vers les cours d'eau par les particules de sol érodées. La qualité des MES, suivie pendant un temps (2005 - 2011), ne l'est plus aujourd'hui.

ÉVALUATION

État : Légèrement défavorable

- Référentiel : AGW du 13/09/2012 [↗](#)
- En 2017, 81 % des 204 sites de contrôle échantillonnés présentaient une eau de qualité bonne à très bonne du point de vue des teneurs en MES.

Tendance : En amélioration

Entre 2008 et 2017, la proportion de sites affichant un bon à très bon état a augmenté (+ 2,3 % par an en moyenne sur la période). Cette évolution s'accompagne toutefois de variations ponctuelles importantes dans le temps et l'espace (épisodes pluvieux).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

(a) Sohier, 2011. Développement d'un modèle hydrologique sol et zone vadose afin d'évaluer l'impact des pollutions diffuses et des mesures d'atténuation sur la qualité des eaux en Région wallonne. Université de Liège, Belgique. [↗](#)

(b) FUSAGx - UHAGx, 2006. L'érosion hydrique et les pertes en sols agricoles en

Réduire les apports de MES et améliorer leur qualité

L'amélioration observée est à mettre en lien avec plusieurs mesures de prévention, qui doivent être poursuivies. Ces mesures visent à :

- préserver et restaurer l'intégrité des berges (clôture en bordure de pâtures [↗](#), végétalisation...);
- interdire l'accès du bétail aux cours d'eau^[3];
- réduire l'érosion hydrique des sols et le ruissellement (implantation et entretien de haies, talus, bosquets et bandes enherbées, couverture des sols cultivés, mise en place de revêtements plus perméables...) [↗](#); ces mesures figurent notamment dans les Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) [↗](#), les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) [↗](#) et le Code wallon de l'Agriculture^[4];
- lutter contre la pollution diffuse issue de pratiques agricoles et de dépôts atmosphériques (activités industrielles, chauffage, transports...), comme prévu dans les PGDH [↗](#);
- poursuivre l'assainissement des eaux usées urbaines et industrielles^[5].

[1] Modèle EPICgrid^(a)

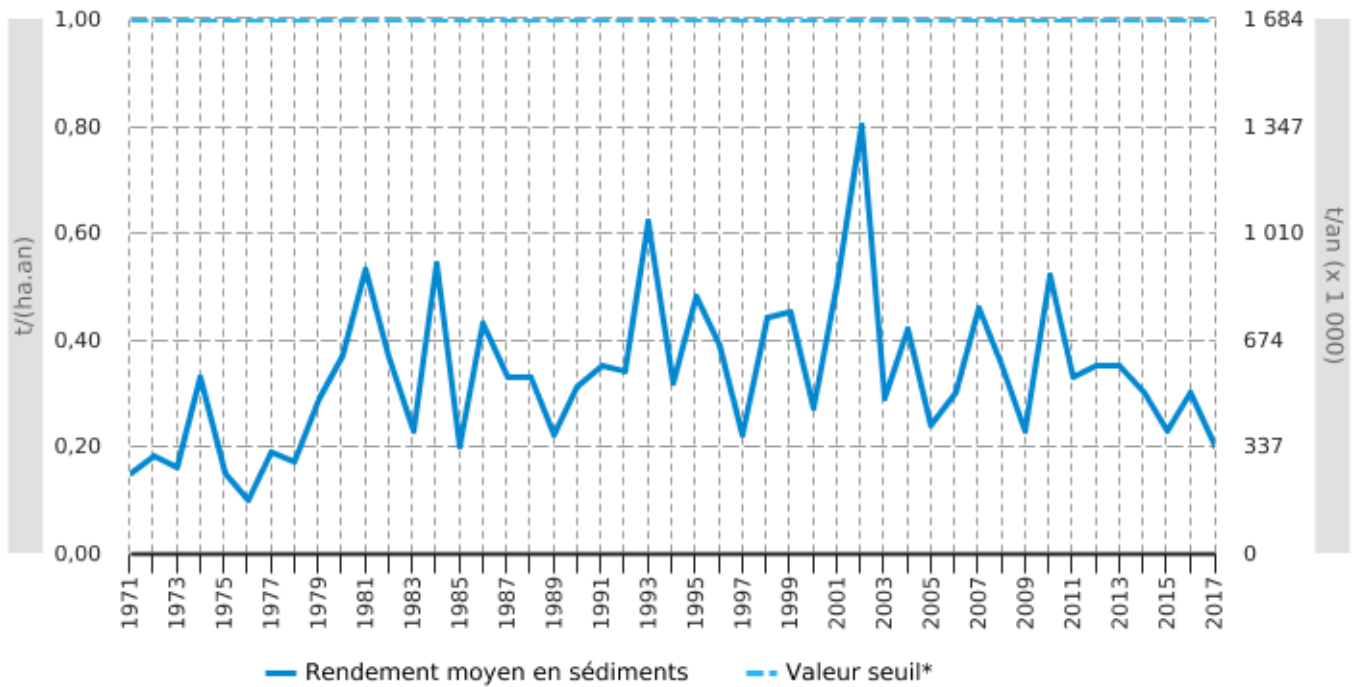
[2] Selon l'AGW du 13/09/2012 [↗](#)

[3] Outre l'obligation de clôturer les pâtures en bordure de cours d'eau, déjà citée, d'autres dispositions légales interdisent l'accès du bétail aux cours d'eau (i) en zone Natura 2000 en vertu de l'AGW du 24/03/2011 [↗](#) et de l'AGW du 30/11/2017 [↗](#), et (ii) sur une majeure partie de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Semois en vertu de l'AM du 14/04/2014 [↗](#).

[4] Décret du 27/03/2014 [↗](#), voir en particulier le Titre XI, chap. II

[5] Voir les fiches d'indicateurs relatives aux charges polluantes déversées dans les cours d'eau [↗](#), à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines [↗](#), au taux d'équipement en stations d'épuration collectives [↗](#) et à l'assainissement autonome des eaux usées [↗](#)

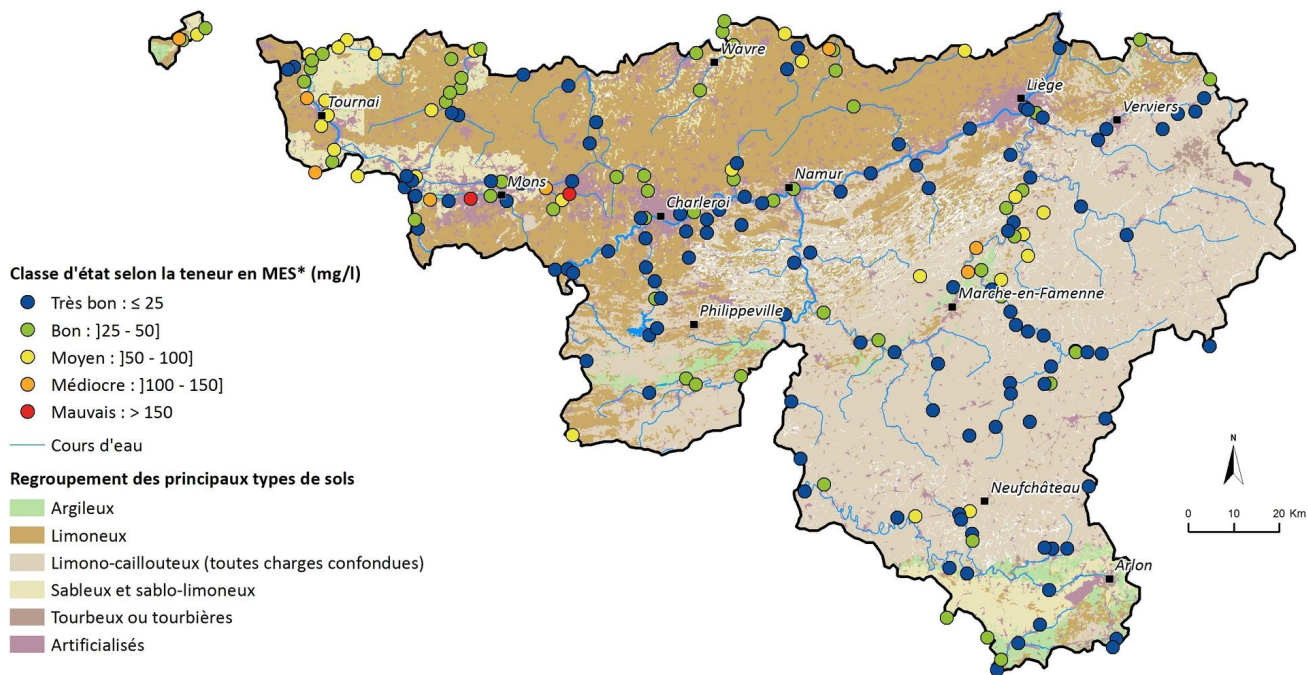
Rendement moyen en sédiments en Wallonie




* Seuil fixé par convention au dixième du seuil d'érosion sévère (pertes en sol maximum acceptables) fixé à 10 t/(ha.an)^(b)

REEW – Source : ULiège-GxABT (modèle EPICgrid)

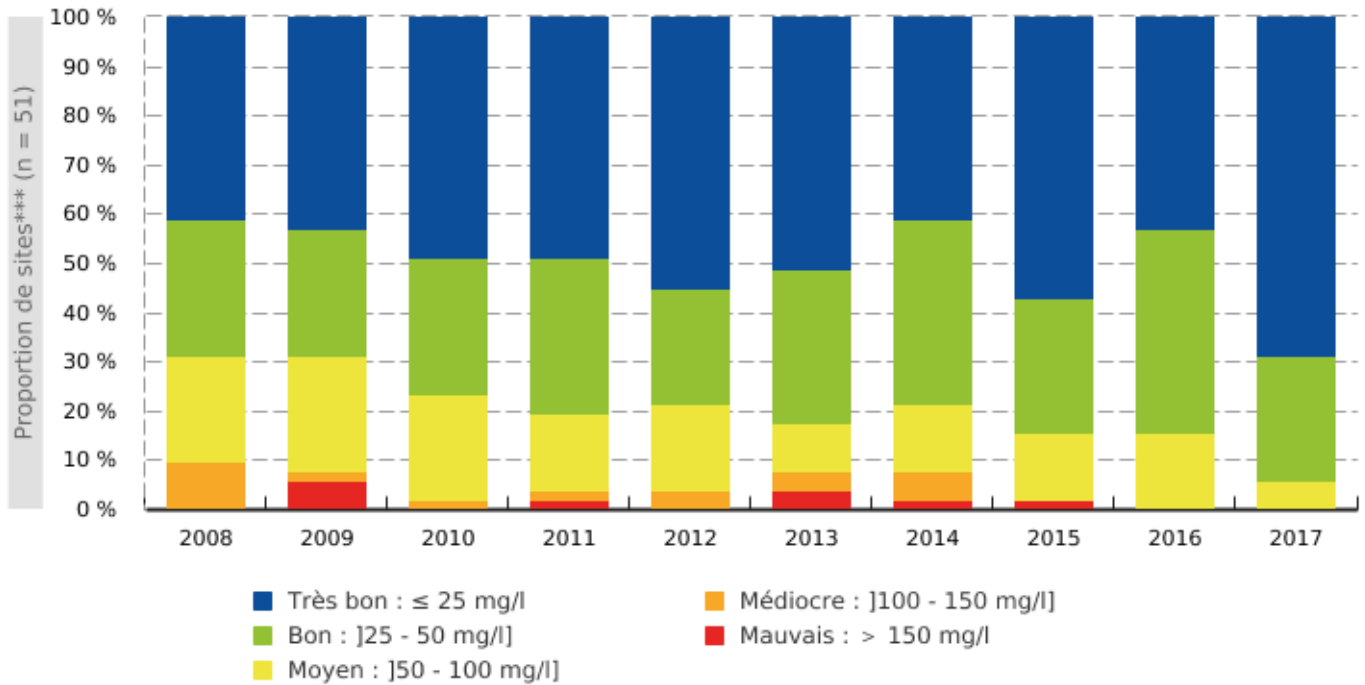
Matières en suspension (MES) dans les eaux de surface, par site de contrôle (2017)



* Percentiles 90 des teneurs en MES (AGW du 13/09/2012 ) (204 sites de contrôle en 2017, dont 180 échantillonnés 13 fois, 23 échantillonnés 6 fois et 1 échantillonné 5 fois au cours de l'année)

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (base de données AQUAPHYC)

État* des cours d'eau wallons selon la teneur en matières en suspension (MES)**



* Selon l'AGW du 13/09/2012 [🔗](#)

** Percentile 90 des teneurs annuelles (13 mesures/an)

*** Sites de contrôle pour lesquels les données sont disponibles chaque années sur la période 2008 - 2017

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (base de données AQUAPHYC)